

DEL n° 30-67-2019

DATE DE CONVOCATION :

19/06/2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

Exercice : 33

Présents : 26

Votants : 31

L'an deux mille dix-neuf et le mardi vingt-cinq juin à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ORENS DE GAMEVILLE légalement
convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal en séance publique sous la
présidence de Madame Dominique FAURE, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

CUBERO-CASTAN – JOP – KOUNOUGOUS –LOURME – CROUZEILLES – JACQUEL –
LASSUS PIGAT – PERAL – PIONNIE – ARCARI – GODFROY – TABURIAU – HARRAT –
MINVIELLE-LAROUSSE – AUSSENAC – DEL BORRELLO – COLOMINA – LAFFONT – PORIER
– MERONO – SARRAILH – SAUMIER – LUMEAU-PRECEPTIS – CAPELLE-SPECQ –
MOREAU

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents Mesdames et Messieurs:

MASSA – FABRE-CANDEBAT – PUIS – CLEMENT – RENVAZE – UBEDA – ANDRIEU

Pouvoirs :

Monsieur PUIS	à	Madame FABRE-CANDEBAT
Madame CLEMENT	à	Madame LASSUS PIGAT
Monsieur RENVAZE	à	Madame FAURE
Monsieur UBEDA	à	Monsieur KOUNOUGOUS
Monsieur ANDRIEU	à	Monsieur MASSA

Madame Colette CROUZEILLES a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Vœu en soutien à l'appel « Nous voulons des coquelicots »

Résultat du vote :

- Pour : 31
- Contre : 0
- Abstention : 0

Accusé de réception en préfecture 031-213105067-20190625-30-67-2019-DE Date de télétransmission : 27/06/2019 Date de réception préfecture : 27/06/2019

VŒU DE SOUTIEN A L'APPEL « NOUS VOULONS DES COQUELICOTS »**Exposé**

L'Appel des coquelicots a été lancé à la fin de l'été 2018 par l'association « Nous voulons des coquelicots ». Ce collectif dresse un constat plus qu'alarmant sur la qualité de l'air, des sols et de la biodiversité dans notre pays. En cause : les pesticides. Plus de 660 000 personnes ont déjà signé son appel pour l'interdiction de tous les pesticides de synthèse.

Il arrive qu'un homme fasse fausse route. De même, une société peut se tromper de direction. L'aventure industrielle des pesticides a commencé dans l'euphorie en 1945. Il semblait alors que l'on avait découvert des produits miraculeux, qui allaient régler de nombreux problèmes restés sans solution. Nous aurions tous été enthousiastes devant ces merveilles.

70 années ont passé. Désormais, des centaines d'études parues dans les plus grandes revues scientifiques montrent que les pesticides sont un grand danger pour la santé humaine et tant d'auxiliaires de nos activités, comme les abeilles, qui pollinisent gratuitement une part de nos plantes alimentaires.

Il ne s'agit pas de montrer du doigt qui que ce soit. Nos paysans ont cru bien faire, mais désormais une course contre la montre est lancée, car le tiers de nos oiseaux – ce n'est qu'un exemple – a disparu en seulement 15 ans, selon les travaux du CNRS et du Muséum.

Ou nous saurons arrêter cette machine qui n'obéit plus aux intérêts humains, ou nous en serons, nous et nos enfants, les victimes directes. Dans le domaine des pesticides, il n'y a jamais de fin. Le DDT a été interdit en 1972, et aussitôt remplacé par d'autres molécules. Le chlordécone a dévasté les Antilles, les néonicotinoïdes les ruchers, les fongicides SDHI sont omniprésents et angoissants, le glyphosate est un poison universel, déjà présent dans les organismes humains au vu des analyses effectuées récemment.

Notre passé séculaire montre qu'il est nécessaire à la société, de temps à autre, de réussir un sursaut qui la rend toute entière meilleure.

Si tel est votre avis, vous voudrez bien adopter le vœu ci-après.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ARTICLE 1

Assure qu'il est conscient de ses devoirs par rapport à ses administrés.

ARTICLE 2

Rejoint l'Appel des coquelicots, qui demande l'interdiction au plus vite de tous les pesticides de synthèse.

Accusé de réception en préfecture
031-213105067-20190625-30-67-2019-DE
Date de télétransmission : 27/06/2019
Date de réception préfecture : 27/06/2019

ARTICLE 3

Demande au Gouvernement et au Parlement français d'accélérer les mesures d'accompagnement des agriculteurs dans la mutation de leur modèle de production agricole, cela, afin de permettre à la fois une juste rémunération et une sortie rapide et effective des pesticides de synthèse.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Madame le Maire de Saint-Orens,


Dominique FAURE

Pour copie conforme, fait à Saint-Orens de Gameville le : 25/06/2019 .

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le : **27 JUIN 2019**

Affichage, publication ou notification le : **27 JUIN 2019**

Accusé de réception en préfecture
031-213105067-20190625-30-67-2019-DE
Date de télétransmission : 27/06/2019
Date de réception préfecture : 27/06/2019